

**DECISION DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN  
N°2020-022  
Habitat - Logement**

**Relative à l'attribution de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment l'article 4 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19, notamment l'article premier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-01-10-013 du 10 janvier 2020 relatif aux statuts et compétences de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien COR ;

Vu la délibération N° 2015-313 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 du Conseil communautaire approuvant la signature de la convention PIG de la COR, convention signée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la délibération N° 2016-108 en date du 2 juin 2016 apportant des précisions sur l'ajustement des interventions de la COR dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) pour la lutte contre l'habitat indigne ;

*Vu la délibération N° 2017-125 en date du 27 avril 2017 concernant la grille du calcul d'attribution des aides financières dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) ;*

Vu la délibération de la COR n°2018-010 en date du 17 janvier 2018 considérant que dans le contrat ambition région (CAR) un bonus performance énergétique peut être sollicité auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes ;

Vu la délibération de la COR n°2019-134 du 25 avril 2019 concernant l'évolution de la grille de calcul d'attribution des aides financières dans le cadre du PIG et du Massif Central ;

Vu la délibération de la COR n°2019-352 du 14 novembre 2019 concernant l'évolution de la grille de calcul d'attribution des aides financières pour le PIG et le Massif Central dans le cadre de l'évolution des dispositifs nationaux ;

Vu la délibération de la COR n°2019-353 du 14 novembre 2019 concernant la mise en œuvre de différentes primes visant la réhabilitation des logements dans le cadres des programmes PIG, Massif Central et AMI ;

Vu l'avis donné en Conférence des Maires du 29 avril 2020 ;

Considérant que les engagements financiers de la COR pour les subventions accordées dans le cadre de cette opération PIG sont de 1 100 000 € sur une durée de 5 ans (2016-2021) ;

Considérant les dossiers de demande de subventions transmis par les animateurs de l'opération SOLIHA et d'HESPUL et instruits par les services de la COR pour l'attribution d'aides dans le cadre du PIG ;

Considérant que les montants définitivement versés pourront varier, sous réserve de l'obtention des subventions de l'ANAH et après réception des factures, uniquement dans le sens d'une minoration du montant initial ;

## DÉCIDE

- d'attribuer les subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), comme précisé ci-après :

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Travaux	Montants des travaux TTC	Aide ANAH	Département	Aide COR	Subvention Région Bonus CAR	Subvention totale
Rousson Yves	La Juliannerie 69550 Amplepuis	Occupant Rénovation énergétique	Isolation des combles ouate de cellulose Isolation des murs polystyrène Installation photovoltaïque 9 KW	21 160,92 €	7 884 €	500 €	3 596 €	300 €	12 280 €
Gonin Gilbert	40 Rue du 11 Novembre 69550 Amplepuis	Occupant Rénovation énergétique	ITE laine de roche Menuiseries PVC chaudière condensation gaz avec eau chaude sanitaire	26 346,43 €	8 600 €	500 €	2 442 €	750 €	12 292 €
Saliba Sandrine	21 Place Abbe Pierre Saint Loup 69490 Vindry Sur Turdine	Occupant Rénovation énergétique	Menuiseries PVC Poêle à granulés bois	6 016,93 €	3 422 €	500 €	800 €		4 722 €
Galindo Patrick	9 Rue Belfort 69550 Amplepuis	Occupant Rénovation énergétique	ITE polystyrène Menuiseries PVC Chaudière gaz avec eau chaude	8 566,28 €	3 654 €	500 €	600 €		4 754 €
Sylvestre Jean	7 Rue Neuve 69550 Cublize	Occupant Rénovation énergétique	Isolation des combles laine de bois, pare vapeur Isolation du plancher bas laine de verre Menuiseries PVC Chaudière à granulés bois avec eau chaude	31 075,78 €	12 000 €	500 €	5 639 €	300 €	18 439 €
Beluze René	571 Chemin de Couty 69550 Saint Jean la Bussière	Occupant Rénovation énergétique	Pompe à chaleur air/eau	17 420,41 €	9 907 €	500 €	300 €		10 707 €
Vignon Michel	Chez Brun 69550 Cublize	Occupant Rénovation énergétique	Poêle à bois Isolation plancher bas laine de verre ITE avec polystyrène	16 677,33 €	9 396 €	500 €	500 €		10 396 €
Labouré Christian	13 Rue Jean Moulin 69170 Tarare	Occupant Rénovation énergétique	Pompe à chaleur air/eau Isolation des combles ouate de cellulose Menuiseries PVC	24 789,62 €	8 600 €	500 €	300 €	300 €	9 700 €
Paillasson Henri	4 Allée Beau Séjour 69170 Tarare	Occupant Rénovation énergétique	Isolation des combles ouate de cellulose Menuiseries PVC Chaudière gaz avec eau chaude	11 333,57 €	3 357 €	500 €	1 954 €		5 811 €
Rose Francois	3 Place Ambroise Croizat 69170 Tarare	Occupant Autonomie	Installation d'une douche	10 578,92 €	3 224 €		1 000 €		4 224 €

Fait à Tarare, le 15 mai 2020

Le Président,  
Michel MERCIER

